

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil municipal du lundi 14 novembre 2022

Le conseil municipal s'est tenu hier à 18h. Avant de dérouler l'ordre du jour, Alain Anziani, maire de Mérignac et président de Bordeaux Métropole a souhaité donner quelques informations sur des sujets en cours notamment sur le Stade nautique dont l'ouverture a été repoussée suite à la décision du Juge des référés du Tribunal administratif de Bordeaux de suspendre le permis de construire à quelques semaines de l'ouverture. La ville de Mérignac, la SAS et Bordeaux Métropole travaillent avec leurs conseils pour trouver une solution afin d'ouvrir l'équipement le plus rapidement possible. En parallèle de l'étude d'impact qui sera réalisée, les porteurs de projets vont saisir la cour administrative d'appel contre le jugement rendu par le Tribunal administratif et former un pourvoi en cassation devant le conseil d'Etat contre l'ordonnance de référé qui suspend le permis.

Alain Anziani a souhaité également faire un point après la réunion dans la matinée avec M. Darmanin (ministre de l'Intérieur et des Outre Mer), Mme Couillard (secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Transition écologique), M. Poulliat (député de la 6^{ème} circonscription de Gironde), M. Zgainski (député de la 7^{ème} circonscription de Gironde) et M. Raynal (maire de Pessac) sur le Centre de Rétention Administrative. Après un échange d'une heure, le ministre a annoncé qu'il retenait le site du Bioparc à Mérignac pour la construction du CRA, situé en proximité de l'aéroport. Même si le maire évoque qu'une autre politique d'immigration est possible, il doit appliquer la décision qui a été prise. Le Centre de rétention administrative ne verra pas le jour avant deux ans minimum.

Observations et échanges sur le rapport annuel d'activités 2021 de Bordeaux Métropole

Alain Anziani a rappelé différentes réalisations menées dans les secteurs des mobilités, du développement économique, de l'habitat et de l'urbanisme, de l'eau profitant aux Mérignacais comme aux habitants de la métropole.

- Sur le plan des mobilités : le schéma des mobilités 2020-2030 confirme l'engagement de la Métropole à mettre en œuvre tout un panel de dispositifs permettant aux usagers de choisir le mode de déplacement le plus adapté et vertueux possible pour l'environnement et pour la qualité de vie. Le nouveau schéma propose de repenser les déplacements, non plus seulement en étoile (en passant par Bordeaux) mais de aussi de manière circulaire avec une diversification des solutions. Les pistes cyclables et cheminements doux (ou la marche et le vélo) continueront à être développés. Une attention forte sera portée sur la performance du réseau de transports en commun. Le tram a fait l'objet de quelques échanges notamment sur la mise en service de l'extension de la ligne A. Il a été rappelé la dimension économique, écologique et sociale du projet et indiqué que les travaux s'arrêteront mi-décembre. La mise en fonctionnement est prévue au printemps 2023. A partir de janvier 2023, les premières rames circuleront pour les essais techniques, la marche à blanc permettant à l'exploitant Keolis de former son personnel. Enfin dans un souci environnemental, plus de 500 arbres ont été plantés le long de l'extension de la ligne et de la création d'une micro-forêt japonaise près de la rocade.
- Le schéma de développement économique a couvert un spectre très large d'entreprises. Tout en continuant l'accompagnement des acteurs économiques impactés par la crise sanitaire, 2021 reflète l'engagement d'une Métropole à la fois soucieuse de son attractivité. Elle a contribué à fournir les

aménagement et structures nécessaires au développement de son territoire, soutenu les secteurs considérés comme stratégiques tout en important un soutien (des aides) à l'économie locale, de proximité.

- Pour le domaine de l'habitat et de l'urbanisme il a été rappelé que suite aux réflexions sur la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU 3.1) l'objectif principal est d'accompagner la transition écologique tout en proposant des habitats agréables, adaptés aux besoins du territoire avec beaucoup de végétalisation. Parallèlement la métropole s'est investie dans de nombreuses opérations de renouvellement urbain ou la végétalisation a toute sa place. L'avancement des travaux de la ZAC du centre-ville de Mérignac en est le témoignage.

Elle s'est également dotée de nouveaux outils afin de lutter contre l'habitat indigne grâce au permis de louer et de diviser.

- La question environnementale a été au cœur des actions. L'éco-responsabilité de la Métropole intégrée dans la 11^{ème} modification du PLU sera renforcée par de multiples engagements en faveur de la biodiversité, de la transition énergétique, du développement durable, de l'agriculture locale, de la réduction et de la valorisation des déchets, et de la gestion attentive de l'eau. Cette ressource qui tend à se rarifier sera gérée par la régie de l'Eau Bordeaux Métropole à partir du 1^{er} janvier. La Métropole assurera les services de l'eau potable, de l'assainissement non collectif et l'eau industrielle.

A Mérignac, le recensement du patrimoine arboré remarquable réalisé en 2021 va permettre de protéger environ 19ha de nouveaux espaces boisés classés et une centaine d'arbres isolés.

Communication sur le rapport d'activité 2021 de La Fabrique de Bordeaux Métropole

La Fab exerce plusieurs missions dont celle de mettre en œuvre les programmes « Habiter, s'épanouir » qui représente 11 000 logements et « Entreprendre, travailler sur le métropole », 11 concessions d'aménagement dont font partie les projets Mérignac Marne et Mérignac Soleil. La Fab intervient sur le territoire de Mérignac dans le cadre des opérations d'aménagement sous concession Marne et Soleil inscrites dans le programme « Habiter, s'épanouir ». Comme le souligne Thierry Trijoulet, 1^{er} adjoint en charge de l'urbanisme *« pour répondre au mieux à la demande de logements en métropole et à Mérignac, nous avons modifié le PLU afin de conserver des zones pavillonnaires et de créer des zones de projets. De plus nous nous imposons 35% de logements sociaux et 23 % en accession abordable et sociale »*.

La Fab intervient également pour le suivi des études de la coordination des opérations de requalification du quartier de Pichey.

Création d'un marché municipal à Chemin Long

Les élus ont adopté la création d'un marché municipal dans le quartier de Chemin Long. Ce projet est le fruit d'un travail de concertation avec les riverains, dans le cadre des ateliers du conseil de quartier, et d'une consultation auprès des commerçants, des adhérents de l'association d'animation du CLAL et des parents d'élèves de l'école Arnaud-Lafon. Le marché composé de quelques commerçants répondra au souhait des riverains de bénéficier des services de proximité et contribuera à animer la vie de quartier. Le marché situé à l'arrière de la maison des habitants sera composé de cinq ou six commerçants et serait organisé tous les dimanches de 6h à 14h. Une modification de la fréquence reste possible en fonction de la fréquentation du marché.

Attributions de subventions

Plusieurs subventions ont été votées par le conseil municipal notamment pour soutenir l'association « la maison que Pierre a bâtie », à hauteur de 28 500 €. Cette crèche associative accueille chaque année en moyenne 40 à 45 enfants et est reconnue par de nombreux partenaires et par les familles comme une ressource nécessaire dans l'accueil des enfants en situation de handicap.

Une subvention de 5 000 € a également été adoptée pour soutenir l'association Aerospace Valley dans la mise en place d'une étude relative à la déconstruction des avions identifiée comme un enjeu industriel majeur ces prochaines années. En effet, comme le rappelle Marie Récalde, 2^{ème} adjointe au développement économique, emploi, innovation, formation et égalité femmes / hommes *« il est estimé que 13 000 aéronefs, civils et*

militaires arriveront en fin de vie au cours de la période 2022 – 2035. C'est un enjeu industriel important qui représente un fort potentiel de recyclage dans un secteur en pleine croissance ».

Contact presse :

Elyse Perusseau – e.perusseau@merignac.com – 07 61 61 37 95